Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole







"Palefrenier soigneur"

Photos : Photothèque MAAF et Établissement de l'enseignement agricole
Source : Copyright: ©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr. et Lycée Saint Cyran







Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Palefrenier soigneur"

Sommaire

Référentiel professionnel.....1
Contexte de l'emploi visé 3
Fiche descriptive d'activités 7
Situations professionnelles significatives 11

Référentiel de certification 13
Liste des capacités attestées par le diplôme 15
Épreuves de l'examen 17
Unités capitalisables 25
Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables..... 26

Référentiel de formation.....27
Présentation générale 29
Architecture de la formation 30

Unités de formation 33

Siglier 53

Référentiel de diplôme créé par arrêté du 21 avril 2016 portant création de la spécialité "Palefrenier soigneur" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Palefrenier soigneur"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité "Palefrenier soigneur" décrit les emplois de niveau V de salarié dans la filière équine.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties. La première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés ; la deuxième est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) ; la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Contexte de l'emploi visé

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Contexte économique et social

Ancré dans la tradition agricole française, le cheval est un secteur économique à part entière. Les activités équines génèrent 11,2 milliards d'euros de chiffres d'affaires (dont plus de 10 000 millions d'euros pour les courses, 750 millions d'euros pour le sport et loisirs et 35 millions pour la viande). Cependant, selon une étude prospective[1], l'efficacité économique de la filière est largement questionnée du fait des coûts de production des chevaux, d'une fiscalité peu favorable ainsi que des problèmes d'organisation des entreprises et des acteurs de la filière.

Les entreprises de la filière équine

Les entreprises hippiques sous statut agricole représentent 37 000 emplois (dont 15 000 de dirigeants et autres non salariés) répartis essentiellement entre :
- l'entraînement des chevaux de course avec 20% des entreprises,
- le secteur de l'équitation de loisir et de compétition avec plus de 45% des entreprises,
- le secteur de l'élevage.

Le nombre total de groupements équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation (FFE) pour la saison scolaire 2013-2014 est de 8 663[2]. Il inclut des centres équestres et des structures qui adhèrent à la FFE en tant "qu'organisateurs" (associations de cavaliers indépendants, organisateurs de manifestations, etc.). L'IFCE estime à 5 200 le nombre de centres équestres (6 500 si on intègre les écuries de propriétaires) et à 4 800 le nombre de centres équestres employeurs de main d'œuvre.

Les entreprises qui emploient des palefreniers-soigneurs[3]

Les entreprises qui embauchent des palefreniers-soigneurs sont essentiellement des entreprises qui valorisent et utilisent le cheval. Il s'agit, :

- dans le secteur sport et loisirs :

- d'établissements équestres (centres équestres, fermes équestres, poney club),
- d'écuries de propriétaires qui proposent des prestations allant de l'hébergement seul (logement, surveillance, alimentation et parfois mise à disposition d'infrastructures) à l'hébergement combiné à d'autres prestations (enseignement, travail, reproduction, soins),
- d'écuries de commerce de chevaux de sport.

- dans le secteur des courses (trot, galop) :

- de centres de débourrage et de pré-entrainement,
- d'écuries de course.

Certaines entreprises réunissent ces deux spécialités avec parfois une activité d'élevage en parallèle. Ce sont souvent des entreprises de taille moyenne ou grande (surtout dans le galop) dont l'organisation interne est hiérarchiquement structurée. Dans ce secteur, les chevaux ont généralement davantage de valeur que ceux du secteur sport et loisirs.

- dans le secteur travail :

- de l'Etat : armée, gendarmerie, école militaire,
- des collectivités territoriales.

Les postes sont généralement occupés par des fonctionnaires.

- dans le secteur de l'élévage d'équidés (stade production) :

- d'élevage de grande taille, plutôt en orientation "course". Ces structures sont rarement spécialisées dans cette seule activité. Dans la majorité des cas, elles exercent en parallèle, soit une autre activité équine (entraîneur, driver, enseignement, cavalier, …), soit une autre activité agricole (notamment en orientation trait), soit une autre activité ni agricole ni liée aux équidés.

- dans d'autres secteurs :

- d'entreprises connexes relevant de la formation professionnelle (Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles "EPLEFPA", Centres de Formation Pour la Promotion Agricole "CFPPA", centres équestres, associations, centre sportif d'équitation militaire, …),

- d'entreprises du spectacle équestre (compagnies de spectacle équestre),
- de centres de santé et de soins (cliniques vétérinaires, centres de remise en forme),
- de prestataires d'équi-services intervenant dans tous types d'entreprises.

L'emploi de palefrenier-soigneur

Dans la filière équine, l'emploi a certaines spécificités communes à tous les secteurs (sports et loisirs, courses, élevage) :

- avec en moyenne 2 équivalents temps plein (ETP) par entreprise, dans des entreprises majoritairement TPE/PME, la structuration de l'emploi est faible.
- le statut d'emploi est assez instable : seulement 46 % des salariés sont en CDI. L'importance des emplois de formation et des emplois saisonniers expliquent en partie ce constat. Selon les résultats de l'enquête menée par equi-ressources en 2012[4], le palefrenier-soigneur type est un salarié de 19 à 28 ans, en contrat précaire, rémunéré au SMIC et plutôt sédentaire.
- les salariés sont jeunes et nombreux à occuper des emplois de formation (16% en moyenne) avec des statuts d'apprentis, contrats aidés et mesures pour l'emploi.
- les primo salariés (salariés pour la première fois) constituent près d'un tiers des salariés.
- le turn-over est élevé dans la filière équine. Les métiers sont physiques avec un risque de "s'abîmer" rapidement.
- si la féminisation est croissante dans l'ensemble de la filière hippique, elle l'est de façon moins marquée pour les emplois de palefreniers.

Selon les estimations de l'institut français du cheval et de l'équitation (ifce), obtenues par extrapolation des données des observatoires socio-économiques, le nombre d'emplois de palefreniers-soigneurs était de 7 500 en 2010 ; il a chuté à 6 500 en 2014. Le métier de palefrenier-soigneur représenterait 1/5ème de l'emploi direct équin total en 2014. Ces emplois sont répartis dans le secteur des courses (2950), dans le secteur sport et loisirs (2790) et autres secteurs (750).

Le nombre de chevaux donnant lieu à l'emploi d'un équivalent temps plein (ETP) de palefrenier est estimé par les responsables de centres équestres à 30, voire 40.

Bien qu'en faible nombre, de plus en plus d'agriculteurs ont des chevaux en pension ; l'emploi de palefrenier-soigneurs pourrait donc se développer dans ce secteur. Les pensions chez les agriculteurs correspondent soit à une recherche de complément de revenu, soit à une valorisation des herbages et ceci dans un contexte souvent affectif par rapport au cheval (source ifce).

Le marché du travail concernant l'emploi de palefrenier-soigneur

En 2013, 17 % de l'ensemble des offres d'emploi déposées sur Equi-ressources concernaient un emploi de palefrenier-soigneur selon l'ifce. En 2014, ces offres d'emploi (674) sont à 35 % déposées par le secteur sport et loisirs et à 34% par le secteur des courses[5].

1.2- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Évolution concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Le secteur hippique a dû s'adapter à une augmentation de la TVA. Ainsi, différentes activités dont l'entraînement, la prise en pension, la location, la vente d'équidés ainsi que l'enseignement de l'équitation, sont taxées à 20%. Une TVA réduite à 5,5 % pour certaines activités a été également mise en place notamment pour l'accès aux installations équestres, les animations, les activités de démonstration et de découverte. Les structures d'enseignement de l'équitation, souvent fragilisées, ont alors souvent recours à une facturation spécifique en fonction des taux ainsi qu'à des prestations de services pour les différents travaux d'entretien des écuries et abords afin de rationaliser les coûts.

Une ouverture des droits aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

Depuis 2015, les éleveurs, entraîneurs, cavaliers professionnels ou dirigeants d'établissements équestres qui utilisent des surfaces agricoles peuvent, sous certaines conditions d'éligibilité, bénéficier des aides directes du premier pilier de la PAC[6]. La principale condition est d'être considéré comme " agriculteur actif " au 15 mai 2015, c'est-à-dire d'être affiliée à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) ou à toute autre caisse de retraite agricole et d'entretenir ou d'exploiter des terres agricoles ou bien de justifier d'une activité agricole en 2013.
Les centres équestres en milieu rural peuvent être en recherche d'augmenter leurs surfaces agricoles pour un usage, par exemple, de production fourragère.

La législation par rapport à l'hygiène et la sécurité est de plus en plus importante

L'application des règles d'hygiène est essentielle dans les entreprises de la filière équine, aussi bien pour les individus que pour les animaux. L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que l'adoption de gestes et postures adéquats renforcent la sécurité des personnes et limitent les accidents. La sensibilisation aux risques professionnels et aux principales techniques de prévention ainsi que le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) sont des atouts pour les professionnels.

La prise en compte de l'agro-écologie

L'agro-écologie désigne un nouveau modèle qui vise à concilier la performance économique et environnementale. Les orientations agricoles en faveur de l'agro-écologie obligent à repenser les modes de production et à développer des modes d'intervention alternatifs avec une plus grande efficacité énergétique.
Cette approche concerne également les entreprises hippiques notamment dans la conduite des prairies et l'entretien des abords et espaces verts.
La réglementation encadre par exemple les pratiques dans l'usage des pesticides à travers le Certiphyto, réglementation visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques et à favoriser la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement.
La recherche de techniques rendant l'azote plus assimilable par les cultures permettra aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique.

Ainsi, de nouveaux usages seront faits des fumiers, lisiers et déchets végétaux. Ils pourront être valorisés dans l'entreprise comme fertilisants mais aussi pour produire de la chaleur ou de l'électricité grâce à la méthanisation.

Prise en compte du bien-être animal

La directive 98/58/CE sur la protection des animaux dans les élevages précisée par le programme européen sur le bien-être animal Welfare quality® définit cinq "libertés" participant au bien-être animal : l'absence de faim et de soif, la présence d'abris appropriés et le maintien du confort, l'absence de maladies et de blessures, la possibilité d'exprimer les comportements normaux de son espèce et enfin, l'absence de peur et d'anxiété. Le palefrenier doit pouvoir prendre en compte ces critères dans l'exercice de son emploi.
De nouvelles règlementations visent également à réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires au travers du plan national Écoantibio 2017.

La mécanisation

La mécanisation se développe (tracteurs, débroussailleuses, Bobcat pour nettoyer les boxes, matériels télescopiques…) nécessitant des salariés plus spécialisés dans l'utilisation et l'entretien du matériel.
Les innovations en matière de litière et de matériel de travail font évoluer également les métiers.

L'usage des technologies du numérique

Les nouvelles technologies du numérique (logiciels pour enregistrer les informations qui concernent le suivi du cheval) sont de plus en plus utilisées, nécessitant une maîtrise de l'outil informatique.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Selon la grille de classification des emplois et des qualifications de la convention collective nationale concernant le personnel des centres équestres, les emplois auxquels conduit le CAP agricole "palefrenier-soigneur" sont de catégorie 1 et correspondent à des emplois de soigneur ou de cavalier soigneur. Ce dernier, dont le coefficient est plus élevé est associé au débourrage et au travail des équidés. Il existe aussi l'emploi d'agent d'entretien mais qui ne nécessite pas de diplôme, ni d'expérience particulière. L'appellation de "palefrenier" n'existe plus. La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE) réfléchit à une nouvelle classification.

Dans la convention collective du secteur des courses, la classification des "garçons de cour" prévoit deux niveaux. Le premier niveau correspond à un employé qui exécute les travaux courants de l'écurie tels que l'entretien et le nettoyage. Il peut être amené à promener les chevaux en main. Le deuxième niveau correspond à un garçon de cour parfaitement qualifié qui entretient les bâtiments de l'écurie et effectue tous les petits travaux de maçonnerie, de plomberie ou d'électricité.

Il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) qui puissent être mise en correspondance avec les métiers décrits dans les conventions collectives nationales. L'appellation Palefrenier / Palefrenière est toutefois citée dans la fiche métier Aide d'élevage agricole et aquacole (ROME : A1403).

Dans la brochure de l'ifce avec l'ONISEP[7], le métier de "palefrenier" est décrit.
L'enquête d'Equi-ressources menée en 2012[8] auprès des responsables d'entreprises et de salariés sur la réalité du métier de "palefrenier-soigneur" montre que la diversité de la filière équine exigerait non pas un palefrenier-soigneur mais des palefreniers-soigneurs. En effet, derrière cette même appellation, en fonction du secteur considéré, plusieurs métiers sont identifiés. Dans les courses, le palefrenier-soigneur est également un garçon de cour ; dans le sport, il est plutôt groom ; dans le secteur de l'élevage, il est assistant d'élevage ; et dans les centres équestres, il est assistant-animateur et agent d'entretien. Quelque soit le secteur, il est attendu du palefrenier-soigneur qu'il soit agent d'entretien et ouvrier agricole.

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Dans de nombreuses structures, du fait du faible nombre de salariés, le titulaire de l'emploi est directement sous la responsabilité du responsable d'entreprise.
Dans les grandes structures, il peut être sous l'autorité du chef d'écurie ou du premier garçon (pour les écuries de courses).

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

Les activités concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, son approche dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent de la pratique. Le salarié doit mettre en œuvre toutes les mesures afin d'assurer les conditions de bien-être animal.
Les emplois s'exercent au contact des chevaux. Il est nécessaire de respecter strictement les consignes de sécurité afin de prévenir et de limiter les risques liés à l'activité.
L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir.
Le salarié est amené à travailler les week-ends et jours fériés.

2.4- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié est responsable des soins quotidiens des chevaux et de l'entretien des surfaces de travail, des bâtiments, des équipements et du matériel.
Le salarié de niveau V en entreprise hippique est généralement autonome dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées au quotidien. Cette autonomie se renforce par l'expérience professionnelle. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs quotidiens avec le supérieur hiérarchique, généralement le responsable de l'entreprise.

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

L'évolution de la carrière du salarié dans l'emploi dépend essentiellement de la taille des entreprises. Cependant, la majorité des centres équestres sont de taille réduite et les perspectives d'évolution dans l'emploi sont assez faibles.
Le salarié peut accéder, par la voie de la formation, au diplôme de niveau IV du baccalauréat professionnel "Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques", ce qui lui permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour accéder au statut de chef d'entreprise.
Les titulaires de ce CAP agricole pourraient par ailleurs s'insérer dans d'autres domaines que celui du cheval comme la production agricole après une formation complémentaire tel que le Brevet Professionnel "Responsable d'Exploitation Agricole" ou le Baccalauréat professionnel "Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole".

1 La filière équine française à l'horizon 2030. Rapport du groupe de travail de la prospective équine. INRA-IFCE, 98p

2 Annuaire écus 2014, tableau économique, statistique et graphique du cheval en France. Données 2013/2014

3 Ifce. Panorama économique de la filière équine. Les haras nationaux, 2011. 241p. ISSBN2-915250-19-7

4 Palefrenier-soigneur : un métier en mutation ? , 2012, Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations, filière équine. Synthèse Equi-ressources

5 Equi-ressources. Base de données offre d'emplois 2014-2015

6 Note aux organisations professionnelles agricoles. Aides directes. Eligibilité des activités équestres.. MAAF/DGPE/SDPAC/BSD

7 La filière équine : métiers et formations. 2013. Ifce (Equi-ressources) et ONISEP de Basse Normandie

8 Palefrenier-soigneur : un métier en mutation ? , 2012, Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations, filière équine. Synthèse Equi-ressources

Fiche descriptive d'activités

Résumé du métier

Le palefrenier soigneur est un employé polyvalent qui assure les soins quotidiens aux chevaux ainsi que leurs déplacements, les travaux d'entretien d'écurie, des espaces de travail des chevaux, des lieux d'accueil du public et des abords de l'entreprise. Observateur privilégié, il doit percevoir les changements et comportements anormaux des équidés et doit savoir réagir en cas d'aléas. Premier interlocuteur des publics accueillis dans l'entreprise, il les informe et les oriente. Il réalise des travaux de maintenance de premier niveau des outils, matériels et engins et peut être amené à conduire une production herbagère ainsi qu'à aménager des espaces de détente des chevaux. Pour mettre en œuvre toutes ces activités, le palefrenier soigneur conduit des équipements tractés, portés ou semi-portés, le rapprochant ainsi de l'emploi d'ouvrier agricole.
Les périmètres de ce métier varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences, des aptitudes des salariés et du secteur professionnel.

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement, y compris de lutte contre le réchauffement climatique. Ces activités intègrent les dimensions du bien-être animal.

1- Organisation du travail

1.1- Prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter

1.2- Observe son environnement et organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer

1.3- Prépare et pose les équipements de protection individuelle

1.4- Prépare le matériel, les équipements, les installations et les fournitures

2- Contrôle et mise en œuvre de la sécurité

2.1- Met en œuvre les mesures de prévention liées aux risques professionnels

2.2- Met en œuvre les mesures (balisage…) nécessaires à la sécurité des tiers

2.3- Met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des chevaux (circulation des chevaux, utilisation du matériel…)

2.4- Vérifie la conformité des matériels, équipements et installations aux normes de sécurité.

2.5- Dispense les premiers secours en cas de besoin

3- Accueil, information et communication en situation professionnelle

3.1- Accueille le public

3.1.1- établit le premier contact et identifie les attentes des cavaliers, usagers et intervenants
3.1.2- oriente les visiteurs, cavaliers, usagers et intervenants
3.1.3- donne des informations aux stagiaires, apprentis, cavaliers, usagers et intervenants
3.1.4- informe des règles d'hygiène et de sécurité

3.2- Rend compte des activités réalisées à son supérieur

3.3- Informe le responsable des anomalies concernant le comportement des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté sur l'entreprise

3.4- Echange des informations avec ses collègues de l'entreprise

3.5- S'informe du fonctionnement de l'entreprise, de son organisation, de sa gestion et de ses partenaires

3.6- Enregistre des informations sur des supports numériques ou papiers (carnets, tableaux et plannings) sous la responsabilité du responsable

4- Entretien des bâtiments, installations, équipements, surfaces de travail et abords

4.1- Assure les travaux courants d'écurie

4.1.1- identifie les anomalies par rapport à l'état du box
4.1.2- vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
4.1.3- cure les boxes manuellement ou mécaniquement
4.1.4- nettoie les mangeoires et abreuvoirs et vérifie leur fonctionnement
4.1.5- nettoie et désinfecte régulièrement les locaux

4.2- Entretient la sellerie et les harnachements

4.3- Aménage l'intérieur des bâtiments (stabulations, boxes modulables, barrières)

4.4- Assure la propreté des bâtiments (lieux d'accueil du public, hangar, silo…) et des installations

4.5- Aménage et entretient les terrains de travail (hersage, rebouchage…),

4.6- Effectue l'arrosage des surfaces de travail

4.6.1- met en œuvre des techniques pour préserver la ressource en eau, récupérer les eaux pluviales
4.6.2- met en marche et vérifie le fonctionnement du circuit d'arrosage
4.6.3- vérifie et nettoie le système d'irrigation
4.6.4- contrôle le déclenchement de la programmation

4.7- Effectue des opérations d'entretien des abords, chemins, accès, fossés, espaces verts de l'entreprise (tonte, taille…)

4.8- Réalise des travaux simples de peinture, maçonnerie, soudure, électricité et plomberie

4.9- Réalise des petites réparations (portes de boxes, pare-bottes et lisses…)

5- Mise en œuvre d'activités agricoles

5.1- Aménage et gère les prairies et les parcours de détente

5.1.1- débroussaille des espaces
5.1.2- installe des clôtures, des points d'eau et des zones de passage des animaux
5.1.3- implante une prairie
5.1.4- fertilise (épand du fumier composté,...)
5.1.5- lutte contre les nuisibles
5.1.6- récolte le fourrage

5.2- Effectue les opérations de stockage et de déstockage du fourrage

5.3- Prépare et règle les matériels, outils et engins agricoles (tracteur...)

5.3.1- vérifie les sécurités
5.3.2- réalise un essai et ajuste les réglages

5.4- Conduit et utilise des engins et équipements de manutention, de levage, de travail du sol et de récolte,... dans le respect de la réglementation

5.5. Entretient les matériels, outils et engins

5.5.1- vérifie le bon état du matériel, des outils et des engins
5.5.2- nettoie et range les différents matériels, outils et engins
5.5.3- réalise des opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des outils et engins

6- Surveillance et observation du comportement du cheval et de son état de santé

6.1- Apprécie l'ambiance du lieu de travail au vu du comportement des animaux

6.2- Observe et apprécie le comportement, l'état de santé, la croissance, le bien-être physique et physiologique des animaux

6.2.1- repère les comportements anormaux
6.2.2- repère les anomalies de croissance, d'état sanitaire ou de symptômes de maladies courantes
6.2.3- détecte une boiterie ou une blessure

6.3- Adapte son propre comportement pour limiter les sources de stress, de détresse, de blessure et de douleur des animaux

6.4- Aménage l'espace pour permettre aux animaux un accès à des abris naturels (haies, sous-bois...) ou artificiels

7- Soins quotidiens aux chevaux

7.1- Assure l'alimentation des animaux

7.1.1- identifie les différentes catégories d'aliments
7.1.2- apprécie la qualité de l'aliment
7.1.3- prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation
7.1.4- distribue des rations saines et équilibrées en fonction des consignes
7.1.5- vérifie que les animaux consomment normalement les aliments
7.1.6. intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré et en apprécie la qualité
7.1.7- transmet les informations nécessaires à l'estimation des stocks d'aliments et des compléments alimentaires
7.1.8- commande, réceptionne et stocke dans de bonnes conditions les livraisons d'aliments

7.2- Assure le suivi sanitaire des animaux

7.2.1- participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade (recherche de symptômes, prise de température)
7.2.2- déplace et contient les animaux sans brutalité ni actes de maltraitance pour les traitements et les interventions diverses
7.2.3- peut être amené à réaliser un dépannage d'urgence en maréchalerie (déferrer, remettre un clou, un fer)
7.2.4- vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation
7.2.5- réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits (traitements simples des membres et des pieds), sous la responsabilité de l'encadrement
7.2.6- veille à l'approvisionnement de la pharmacie
7.2.7- peut appeler le vétérinaire en cas d'urgence

7.3. Met en œuvre les mesures d'hygiène

7.3.1- effectue le pansage, le toilettage et la tonte des chevaux
7.3.2- douche un équidé et le met au solarium
7.3.3- apprécie l'état des pieds et de la ferrure
7.3.4- graisse les sabots

8- Mise en œuvre de l'entretien physique des chevaux

8.1- Déplace les chevaux seuls ou en groupe (mise en liberté, mise aux paddocks, remise à l'écurie)

8.2- Effectue la mise au marcheur

8.3- Travaille le cheval à la longe, à pied selon le programme de travail

8.3.1- met en place les harnachements spécifiques à la discipline du cheval

8.4- Conduit un training (système tracté qui permet d'amener plusieurs chevaux sur la piste de trot)

8.5- Monte à cheval en fonction de ses compétences

8.6- Contribue à l'éducation du jeune poulain (mise au licol, à l'attache, manipulations…)

8.7- Participe au débourrage d'un jeune cheval

8.8- Entraîne et présente le cheval en main pour une épreuve ou une vente

9- Transport des équidés

9.1- Prépare le déplacement

9.1.1- prépare le véhicule (van, camion)
9.1.2- prépare le matériel (sulky…) et le harnachement
9.1.3- prépare les aliments
9.1.4- prépare les documents
9.1.5- vérifie la validité des vaccins et l'identité des chevaux

9.2- Conduit les chevaux ou les accompagne pendant le transport

9.2.1- surveille l'état et le comportement des équidés
9.2.2- peut assurer le transport (pour les titulaires des permis et qualifications requises selon la législation en vigueur (CAPTAV))
9.2.3- embarque puis débarque les chevaux en veillant aux conditions de sécurité des accompagnateurs et des chevaux et au bien-être des chevaux
9.2.4- s'assure des bonnes conditions d'hébergement et de sécurité à l'arrivée

Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon les configurations locales d'emploi

Peut participer à la conduite des activités d'élevage des jeunes et à la reproduction

a) surveille l'état sanitaire des juments et étalons
b) participe à la détection des chaleurs (utilisation de bout en train,...)
c) participe ou aide au bon déroulement de la gestation
d) détecte les premiers symptômes de poulinage
e) aide à la mise bas des poulinières et peut assurer les soins nécessaires post-mise bas
f) surveille la période d'élevage du poulain sous la mère
g) peut réaliser le sevrage
h) peut réaliser les soins après castration

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités*
Communication	● Signalement de toute anomalie concernant les chevaux et le fonctionnement de l'entreprise ● Accueil, repérage des attentes et orientation des clients, visiteurs et intervenants	Assurer la transmission de toute information utile au bon fonctionnement et à l'animation de l'entreprise
Entretien des équidés	● Surveillance de la cavalerie ● Distribution des aliments et abreuvement des équidés ● Mise en œuvre des mesures d'hygiène et exécution de traitements préventifs et curatifs ● Manipulation et déplacement des chevaux ● Travail du cheval à pied	Maintenir la bonne performance des chevaux en leur assurant une bonne santé et un bien-être
Conduite et entretien des surfaces de travail et des abords	● Conduite des engins agricoles et utilisation d'outils mécaniques ● Entretien des écuries ● Entretien des surfaces de travail	Assurer la fonctionnalité et le bon état des surfaces permettant la conduite des équidés
Maintenance	● Entretien et petites réparations des engins agricoles, des outils et du matériel ● Entretien et petites réparations des bâtiments et équipements	Maintenir la fonctionnalité et la propreté des engins, des outils, des matériels, des bâtiments et des équipements

* Les finalités ci-dessus s'entendent conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et de bien-être animal et à la réglementation.

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Palefrenier soigneur"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de deux ordres :
- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture et
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4- Réaliser des soins courants aux équidés

CP4.1 - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés
CP4.2 - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés

CP5- Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés

CP5.1 - Mettre en œuvre le travail des équidés
CP5.2 - Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente

CP6- Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements
CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Épreuves de l'examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Tableau des épreuves pour les candidats en CCF

Épreuve E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	**E1**		**2**	**MG1**
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	**E2**		**2**	**MG2**
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 - Interagir avec son environnement social	**E3**		**2**	**MG3 et MP1**
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés	**E4**		**6**	MP4
CP4.1 - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	E4.2	CCF	2	

Épreuve E5

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 - Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés	**E5**	CCF	**5**	MP3
CP5.1 - Mettre en œuvre le travail des équidés	E5.1	CCF	3	STP
CP5.2 - Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente	E5.2	CCF	2	

Épreuve E6

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 - Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords	**E6**	CCF	**2**	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements	E6.1	CCF	1	STE
CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	**E7**	CCF	**1**	MIP

Épreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française	CCF	**2**	Points > 10
Pratiques physiques et sportives			
Pratiques sociales et culturelles			

Définition de l'épreuve E4 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 "Réaliser des soins courants aux équidés".
Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes :
- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 "Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés" et affectée d'un coefficient 4 ;
- 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2 "Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés" et affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 4 fiches produites par le candidat. Ces 4 fiches portent sur des activités de nature différente et correspondent aux activités professionnelles significatives réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de cette activité, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés, au verso, l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation effective de l'activité par le candidat.

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Le candidat qui ne produit pas les 4 fiches ne peut pas présenter l'épreuve.

Le candidat apporte un second exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie-hippologie,
- un professionnel du secteur professionnel hippique.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. En cas d'absence du professionnel, celui-ci peut être remplacé par un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP).

Tableau des épreuves pour les candidats hors CCF

Épreuves générales	Modalité	Coeff	Module
E1 CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Epreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve orale Epreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 - Interagir avec son environnement social	Epreuve orale Epreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1

Épreuves professionnelles	Modalité	Coeff	Module
E4 CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	6	MP4
E5 CP5 - Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés	Épreuve de pratique explicitée	5	MP3
E6 CP6 - Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords	Épreuve de pratique explicitée	2	MP2
E7 CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	1	MIP

Définition des épreuves générales pour les candidats hors CCF

Epreuve générale E1

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 "Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux". Elle est affectée du coefficient 2.

Elle prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.

Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).

La 1ère partie valide la capacité CG1.1 "Prendre position dans une situation à caractère social et civique".

La 2nde partie valide la capacité CG1.2 "Utiliser des outils dans des situations de la vie courante".

A partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'histoire géographie et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par un enseignant de mathématiques et un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

Epreuve générale E2

L'épreuve terminale E2 valide la capacité CG2 "Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle". Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes :
- une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 "S'exprimer à travers une réalisation personnelle".

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :
- le métier visé,
- l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
- une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.

Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examinateur pendant 10 minutes.

Le candidat qui ne produit pas la production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale. L'examinateur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 "Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel".

Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS.

La partie pratique a une durée variable selon l'APSA choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.

La partie orale vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement de l'examinateur dont le thème est choisi parmi les 3 suivants :
- prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
- fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
- énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale. L'examinateur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

Epreuve générale E3

L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 " Interagir avec son environnement social ". Elle est affectée du coefficient 2.
L'épreuve comporte 2 parties indépendantes : E3.1 et E3.2.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 "Adapter son langage et son comportement aux situations de communication".

● Pour une part,
c'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.
L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier…).
Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examinateur.
Elle se déroule en 2 temps :
- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication :
- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examinateur.
L'ensemble de l'épreuve est évalué à partir de la grille critériée nationale. L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.
L'examinateur est un enseignant de langue vivante.

● Pour une autre part,
c'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.
Elle est évaluée par un enseignant de Lettres à l'aide d'une grille critériée nationale pendant l'épreuve orale E3.2.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 "S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif" contextualisée dans le cadre de l'entreprise/structure.
Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 "Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure" du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage …

La première fiche présente l'organisation employeuse.
La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.
Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :
- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,
- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un professionnel du secteur à partir de la grille critériée nationale.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

POUR RAPPEL :
Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examinateur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à partir de la grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2.

Définition des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

Épreuve professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 "Réaliser des soins courants aux équidés". Elle est affectée du coefficient 6 ainsi réparti :
- coefficient 4 pour la capacité CP4.1 "Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés" ;
- coefficient 2 pour la capacité CP4.2 "Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés".

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 6 fiches produites par le candidat. Ces 6 fiches portent sur des activités de nature différente et correspondent aux activités professionnelles significatives réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2, les autres sur la CP4.1. Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches en respectant cette répartition ne peut pas présenter l'épreuve.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de cette activité, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ; au verso, l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation effective de l'activité par le candidat.

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une chemise/pochette/enveloppe.

Le candidat apporte un second exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.
Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement du jury pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie-hippologie,
- un professionnel* du secteur professionnel hippique.

Épreuve professionnelle E5

L'épreuve ponctuelle terminale E5 valide la capacité CP5 "Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés". Elle est affectée du coefficient 5.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée pendant laquelle le candidat préparera, organisera et réalisera une intervention sur un équidé. Il restituera et justifiera son travail au jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 1 heure (hors temps de préparation).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie-hippologie
- un professionnel* du secteur professionnel hippique.

Épreuve professionnelle E6

L'épreuve ponctuelle terminale E6 valide la capacité CP6 "Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords". Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à réaliser une opération de maintenance.

L'épreuve se déroule de préférence dans un bâtiment, un atelier ou sur une installation technique, une parcelle.

Elle doit comprendre : un temps de préparation, la réalisation d'une activité en lien avec le référentiel de diplôme, le rangement, le nettoyage et la restitution devant le jury.
La durée de l'épreuve est laissée à l'appréciation du jury mais doit rester raisonnable tout en privilégiant une activité représentative de ce que l'on attend d'un candidat au CAP agricole spécialité "Palefrenier soigneur". Plusieurs candidats peuvent pratiquer ensemble des activités connexes et/ou complémentaires.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des équipements,
- un professionnel* du secteur professionnel hippique.

** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Épreuve professionnelle E7

L'épreuve ponctuelle terminale E7 valide la capacité CP7 "S'adapter à des enjeux professionnels locaux". Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 1 fiche produite par le candidat. Cette fiche porte sur une activité réalisée par le candidat dans le cadre du module d'initiative professionnelle (MIP).

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités menées dans le cadre des épreuves E4 et E5. Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.

La fiche d'activité, renseignée par le candidat, est nominative ; elle est remise aux examinateurs au début de l'épreuve dans une pochette/chemise/enveloppe.

La fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de cette activité, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ; au verso, l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation effective de l'activité par le candidat.

Le candidat apporte un second exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes : le candidat dispose de 5 minutes pour présenter l'activité puis répond au questionnement du jury pendant 10 minutes.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie-hippologie,
- un professionnel* du secteur professionnel hippique.

** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Unités capitalisables

Le CAP agricole spécialité “Palefrenier soigneur” est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l’apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.
Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l’évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l’agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	**Unités capitalisables**	**Prescriptions spécifiques**
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l’aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S’exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP 1 : Réaliser des soins courants aux équidés - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser des travaux liés à l’utilisation des équidés - Mettre en œuvre le travail des équidés - Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Effectuer les travaux liés à l’entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements - Effectuer des travaux simples d’aménagement, d’entretien et de réparation	Évaluation en situation professionnelle
CP 7	UCARE : S’adapter à des enjeux professionnels locaux	Évaluation en situation professionnelle

Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables

Les candidats ayant préparé la spécialité “Palefrenier soigneur” du CAP agricole, ajournés à l’examen, peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 s’ils présentent de nouveau l’examen dans une période de 5 ans. S’ils préparent de nouveau le diplôme par la modalité des unités capitalisables (apprentissage ou formation continue), ils peuvent bénéficier règlementairement du système d’équivalence entre les épreuves et les unités capitalisables présenté dans le tableau ci-dessous.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l’épreuve validant la capacité permet l’acquisition de l’unité capitalisable correspondante.

CAPACITES	ÉQUIVALENCES	
	EPREUVES	UC
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l’aide de repères sociaux CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	**E1**	**UCG1**
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG2.1 - S’exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	**E2** (E2.1 + E2.2*)	**UCG2**
CG3 - Interagir avec son environnement social CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2- S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif	**E3** (E3.1* + E3.2)	**UCG3**
CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés CP4.1 - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés CP4.2 - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	**E4**	**UCP1**
CP5 - Réaliser des travaux liés à l’utilisation des équidés CP5.1 - Mettre en œuvre le travail des équidés CP5.2 - Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente	**E5**	**UCP2**
CP6 - Effectuer les travaux liés à l’entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements CP6.2 - Effectuer des travaux simples d’aménagement, d’entretien et de réparation	**E6**	**UCP3**
CP7 - S’adapter à des enjeux professionnels locaux	**E7**	**UCARE**

** possibilité de dispense d’épreuve*

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Palefrenier soigneur"

Référentiel de formation

Présentation générale

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.
Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Communs à toutes les spécialités, les modules d'enseignement général permettent à l'apprenant d'acquérir et/ou de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et à la construction de son autonomie. Ils contribuent aussi à son insertion professionnelle, sociale et citoyenne.
Les niveaux d'exigence visés sont le renforcement d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation et à la compréhension de ces pratiques.
Les niveaux d'exigence visés sont l'acquisition des savoir-faire simples proches du cœur de métier.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise hippique, en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel.
Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 10 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisées des activités liées aux soins courants aux équidés et qui met en œuvre des travaux liés à l'utilisation des équidés. Au-delà des 10 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans une entreprise qui met en œuvre l'activité spécifique liée au MIP proposé par l'établissement pour la classe ou section concernée.
Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s) de stage en entreprise, prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés comme pouvant en tirer parti par l'équipe pédagogique. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaines supplémentaires sont possibles (journées, semaine(e) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...).

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales[1] relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

STAGE COLLECTIF "ÉDUCATION A LA SANTÉ, A LA SÉCURITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

1 semaine de stage collectif, prise sur la scolarité, est consacrée aux thématiques liées à l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable. Ce temps peut permettre d'aborder la santé et la sécurité au travail en particulier les risques liés aux activités professionnelles, ainsi que des notions de prévention et de secours civiques.
L'éducation au développement durable met l'accent sur la démarche de projet et/ou l'action collective visant à favoriser un comportement responsable dans la vie quotidienne.

[1] *Cf note de service en vigueur.*

HORAIRE NON AFFECTÉ

L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.
Selon le projet pédagogique défini pour la classe, en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique propose une répartition de ces horaires entre les disciplines concourrant aux enseignements modulaires. La répartition de ces horaires non affectés peut être différente entre les 2 années du cycle (avec une organisation annuelle, semestrielle...). Cette organisation est présentée en conseil de l'éducation et de la formation, en conseil intérieur et validée en conseil d'administration.
Ces heures contribuent au même titre que les horaires disciplinaires définis dans la grille horaire nationale à l'acquisition des capacités du référentiel de certification.

PLURIDISCIPLINARITE

La pluridisciplinarité implique plusieurs enseignants. Un horaire de 174 heures équivalant 3 heures hebdomadaires permet de conduire des séances pédagogiques avec au moins un double encadrement. Il n'y a pas de liste de thèmes de pluridisciplinarité définie. Chaque équipe choisit les objectifs de formation des modules pour lesquels la pluridisciplinarité est la modalité la plus pertinente.
Diverses organisations sont possibles : ½ journée, journée, horaire hebdomadaire ...

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

A choisir entre langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ou pratiques physiques et sportives ou pratiques sociales et culturelles.

Architecture de la formation par voie scolaire

La formation par voie scolaire s'effectue en 1 624 heures d'enseignement correspondant à 58 semaines sur 2 ans.
L'horaire hebdomadaire est de 28 heures d'enseignement obligatoire comprenant les 3 heures de pluridisciplinarité et les 5 heures non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.

Elle comprend :
- 12 semaines obligatoires de formation en milieu professionnel dont 11 prises sur la scolarité
- 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité.

Modules d'enseignement général (580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.
Disciplines : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.
Disciplines : Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive

MG3 – Interagir avec son environnement social

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.
Disciplines : Lettres - Langue vivante - Sciences économiques, sociales et de gestion - Éducation physique et sportive

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules d'enseignement professionnel (754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
Ce module permet d'identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix. Il permet à l'apprenant de se situer en tant que futur salarié.
Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 58h

MP2 - Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments spécifiques aux chevaux
Ce module permet d'effectuer des opérations de maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments liés aux chevaux dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
Disciplines : Sciences et technique des équipements - Physique et chimie

Horaire : 145h (116h + 29h)

MP3 - Travail du cheval
Ce module permet de mobiliser des connaissances techniques et technologiques afin de mettre en œuvre les opérations nécessaires à la pratique d'une équitation professionnelle et d'effectuer les activités de maintien physique des équidés sous les directives du responsable de l'entreprise.
Disciplines : Zootechnie et les disciplines contribuant à l'enseignement (Hippologie-équitation)

Horaire : 290h

MP4 - Techniques professionnelles
Ce module permet de mobiliser des connaissances scientifiques, techniques et technologiques afin de mettre en œuvre les opérations liées à l'entretien et à la valorisation d'une cavalerie tout en préservant la santé du cavalier.
Disciplines : Zootechnie-hippologie

Horaire : 174h

MIP - Module d'Initiative Professionnelle
Il permet d'approfondir ou de compléter utilement une partie de l'enseignement professionnel du MP.3.
Il s'agit d'une spécialisation des compétences ou de leur élargissement, éventuellement à un secteur professionnel voisin. Le MIP est écrit et mis en oeuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par le DRAAF.
Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse de l'environnement socio-économique et suivre les évolutions du milieu professionnel.
Disciplines : Sciences et techniques professionnelles

Horaire : 87h

Horaire non affecté
Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Palefrenier soigneur"

Unités de formation

Les modules d'enseignement général sont conçus pour permettre des démarches pédagogiques actives, collaboratives et pluridisciplinaires qui favorisent la motivation des apprenants et par là même, concourent à l'atteinte des objectifs. Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques.

MG1

Agir dans des situations de la vie sociale

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable, afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Prendre position dans des situations sociales
▶Objectif 2- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Prendre position dans des situations sociales

Les enseignements de l'histoire géographie et de l'éducation socioculturelle favorisent l'insertion et le développement de l'individu dans son environnement social et culturel. Par l'étude de situations ou la conduite d'activités liées à l'environnement proche, par la création de produits de communication témoignant de ces activités, il s'agit de donner des moyens à chacun de mieux comprendre le monde et d'y agir.

1.1- Découvrir des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

1.1.1- Acquérir une culture historique, pour connaître des faits du passé et comprendre le présent
1.1.2- Etudier des caractéristiques de l'espace mondial, national ou local
1.1.3- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté

1.2- Agir sur la construction de son identité sociale et culturelle

1.2.1- Découvrir l'influence de l'environnement social et culturel sur les individus
1.2.2- Identifier l'importance des choix individuels dans la construction de l'identité sociale
1.2.3- Témoigner de pratiques culturelles dans des productions collectives à partager

▶Objectif 2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Les mathématiques, l'informatique et les sciences économiques doivent être des outils au service de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. La contextualisation des apprentissages s'impose pour l'appropriation des notions relatives à ces enseignements. Les études de cas, les situations-problèmes sont à privilégier.

2.1- Utiliser des outils mathématiques pour les réinvestir dans des situations concrètes

2.1.1- Organiser un calcul pour résoudre un problème de la vie courante ou de la vie professionnelle
2.1.2- Utiliser la représentation graphique d'une fonction
2.1.3- Organiser des données statistiques
2.1.4- Exploiter des représentations géométriques

2.2- Développer l'usage citoyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître l'autonomie des apprenants

2.2.1- S'approprier les caractéristiques d'un environnement numérique de travail dans des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.2- Utiliser des outils, des logiciels et des applications numériques adaptés dans le cadre de projets interdisciplinaires en lien avec des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.3- Situer les TIC dans l'environnement social, économique et culturel pour adopter une attitude responsable lors de leur utilisation dans le cadre de projets interdisciplinaires

2.3- Agir en citoyen et en consommateur averti dans des situations de la vie courante

2.3.1- Identifier les sources de revenus possibles pour satisfaire les besoins d'un ménage
2.3.2- Faire des choix pour répondre aux besoins de la vie courante
2.3.3- Gérer le budget d'un ménage

MG2

Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Objectifs du module

▶Objectif 1- S'exprimer à travers des réalisations personnelles
▶Objectif 2- Agir pour favoriser son équilibre personnel

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : S'exprimer à travers des réalisations personnelles

1.1- Lire pour se construire

1.1.1- Lire pour s'informer
1.1.2- Lire pour le plaisir et pour l'ouverture au monde et aux autres
1.1.3- Lire pour écrire

1.2- Ecrire sur soi, sur son expérience, sur le monde

1.2.1- Développer une opinion, une argumentation
1.2.2- Exprimer un sentiment, une émotion…
1.2.3- Raconter un événement, une histoire

1.3- Parler de soi et de son expérience

1.3.1- Partager ses expériences personnelles
1.3.2- Parler de soi dans son métier, dans sa pratique professionnelle

1.4- Réaliser une production personnelle pour s'exprimer

1.4.1- Réaliser une production personnelle dans une forme librement choisie
1.4.2- Présenter sa démarche, analyser ses objectifs et justifier ses choix

▶Objectif 2 : Agir pour favoriser son équilibre personnel

Les trois sous objectifs visent à atteindre un équilibre personnel, en combinant les connaissances, les exigences professionnelles et la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). L'articulation entre les apports de connaissances et les activités physiques pratiquées doit être privilégiée. La collaboration entre les enseignants de biologie-écologie et d'EPS est indispensable, la progression pédagogique et les contenus des deux disciplines devant être harmonisés.

2.1- Développer ses ressources motrices

2.1.1- Pratiquer, en s'engageant lucidement, différentes activités physiques et sportives
2.1.2- Enrichir sa motricité pour gagner en autonomie
2.1.3- Solliciter ses ressources motrices et affectives pour développer l'estime de soi et le plaisir de pratiquer

2.2- Appliquer les principes d'une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.2.1- Repérer les facteurs agissant sur le mode de vie : sommeil, habitudes alimentaires, hygiène corporelle
2.2.2- Repérer les activités permettant le maintien de l'équilibre psychologique
2.2.3- Repérer les risques liés aux accidents corporels, aux bruits, à la pollution des milieux ambiants
2.2.4- Mettre en place des mesures simples de prévention permettant de favoriser une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.3- Gérer son activité physique

2.3.1- Prendre en compte les indicateurs physiologiques et psychologiques
2.3.2- Assurer sa sécurité et celle des autres
2.3.3- Entretenir sa santé par la pratique raisonnée d'activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

MG3

Interagir avec son environnement social

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
▶Objectif 2- Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

Il s'agit de développer des capacités langagières à travers l'enseignement du français (trois premiers sous-objectifs) et de la langue étrangère (quatrième sous-objectif). Ces capacités sont mises en œuvre dans des situations de communication sociales et professionnelles.

1.1- Renforcer la maîtrise de la langue française

1.1.1- Acquérir les mécanismes de la langue
1.1.2- Enrichir son vocabulaire

1.2- Comprendre des messages écrits et oraux

1.2.1- Saisir le sens global d'un message
1.2.2- Analyser la situation de communication
1.2.3- Rechercher, sélectionner et restituer l'information

1.3- Produire des messages, à l'écrit et à l'oral

1.3.1- Maîtriser son élocution et sa posture dans des situations de communication variées
1.3.2- Analyser la situation de communication
1.3.3- Reformuler brièvement un message lu ou entendu

1.4- Communiquer oralement en langue étrangère

1.4.1- Comprendre la langue orale : comprendre une intervention brève, claire et simple
1.4.2- S'exprimer à l'oral en continu : produire des énoncés simples
1.4.3- S'exprimer à l'oral en interaction dans des échanges courts et simples

▶Objectif 2 : Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Il permet à l'apprenant de repérer et d'intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel. Les trois sous-objectifs sont abordés à travers la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). Ils permettent aussi l'articulation des exigences professionnelles et des connaissances en s'appuyant sur des situations concrètes. Ils sont prolongés dans le contexte de l'entreprise dans le cadre du module MP1.

2.1- Se positionner au sein d'un collectif

2.1.1- Intégrer son environnement culturel par la connaissance des différents statuts et rôles
2.1.2- Respecter les individus, accepter les différences

2.2- Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition

2.2.1- Comprendre l'utilité de la règle
2.2.2- Comprendre et s'approprier des normes et des contraintes
2.2.3- Maîtriser ses réactions affectives

2.3- Contribuer au projet collectif

2.3.1- Exprimer sa position
2.3.2- Contribuer à une décision collective
2.3.3- Prendre, à son niveau, des responsabilités

MP1

Insertion du salarié dans l'entreprise

Objectif général du module :

Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module, préparant à la capacité CG3, a pour finalité de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le monde du travail. Il doit permettre d'acquérir des repères juridiques et sociaux liés au monde du travail, d'identifier les droits et obligations liés à une situation de travail et de préparer l'insertion professionnelle.

Les expériences dans l'établissement permettent d'initier une réflexion sur les droits et les devoirs des personnes qui seront précisées et développées dans l'exercice de l'activité professionnelle dans l'entreprise. Il s'agit, à partir de situations concrètes, de visites en entreprise en partenariat avec les techniciens, d'appréhender le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir, à terme, y agir de façon responsable.

Les objectifs 1 à 3 permettent ainsi d'acquérir des règles de base du droit du travail dans un contexte économique et professionnel.

Les objectifs 4 et 5 permettent de réinvestir ces acquis pour se préparer à l'insertion professionnelle et analyser un poste de travail particulier. Cette analyse peut se construire tout au long du parcours de formation à partir de recherches documentaires complémentaires aux observations de terrain.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure
- ▶Objectif 2- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- ▶Objectif 3- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire
- ▶Objectif 4- Se projeter dans le monde du travail
- ▶Objectif 5- Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure

1.1- Identifier les différents acteurs de la structure

1.2- Intégrer le cadre et les règles en situation professionnelle

1.3- Se préparer à la période de formation en milieu professionnel

▶Objectif 2 : Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois

2.1- Identifier les différentes formes d'entreprises ou d'organismes

2.2- Identifier les acteurs de l'entreprise

2.3- Identifier les partenaires extérieurs de l'entreprise

▶Objectif 3 : Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire

3.1- Identifier les éléments clés du contrat de travail

3.2- Différencier les différents types de contrat de travail

3.3- Repérer les conséquences du contrat de travail

3.4- Identifier les éléments du salaire et les repérer sur le bulletin de paie

▶Objectif 4 : Se projeter dans le monde du travail

4.1- Identifier les sources d'information pour trouver un emploi

4.2- Identifier les éléments clés d'une fiche de poste et/ou d'une offre d'emploi

4.3- Se préparer à répondre à une offre d'emploi

▶Objectif 5 : Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

5.1- Décrire le contexte de l'entreprise

5.2- Identifier les fonctions et attributions

5.3- Repérer les atouts et les contraintes de l'emploi

5.4- Identifier les obligations et les droits du salarié dans le poste

5.5- Décrire les compétences requises

5.6- Déterminer les compétences à développer : formation et évolution de carrière

5.7- Prendre en compte les préoccupations liées au développement durable dans son activité

MP2

Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments spécifiques aux chevaux

Objectif général du module :

Effectuer des opérations de maintenance des matériels, des équipements spécifiques, des installations et des bâtiments liés aux chevaux, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et le bien-être animal.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module professionnel lié aux matériels, installations et bâtiments a pour finalité la maintenance conditionnelle de premier niveau, à partir de consignes, jusqu'à une certaine autonomie, des matériels et installations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il doit permettre aux apprenants :
- d'expliquer une action demandée à partir de ses connaissances sur l'utilisation, la maintenance en sécurité des matériels, installations et bâtiments ;
- d'assurer la maintenance conditionnelle, à partir de consignes, des matériels, installations et bâtiments en sécurité et dans le respect des critères de durabilité.
- d'entretenir les abords en utilisant des matériels relevant des espaces verts.

Les matériels ainsi que les équipements spécifiques aux chevaux ; les installations et bâtiments sont ceux liés à l'activité équestre. Il convient donc de se rapprocher des disciplines techniques et professionnelles pour choisir les différents supports d'étude.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir assurer la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments
▶Objectif 2- Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance
▶Objectif 3- Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels, installations et bâtiments
▶Objectif 4- Réaliser les opérations de maintenance sur les équipements spécifiques aux chevaux
▶Objectif 5- Participer à l'entretien des abords
▶Objectif 6- Utiliser un tracteur et les outils associés dans le but de satisfaire aux activités en lien avec les chevaux en sécurité à partir de consignes

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir assurer la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments

1.1- Identifier les caractéristiques propres aux installations et bâtiments participant au processus de production

1.2- Se former à la sécurité afin d'assurer les tâches demandées en préservant son intégrité, celles des autres et celles des installations et bâtiments

1.2.1- Repérer sur un matériel, une installation et dans un bâtiment destiné à la production les points de dangerosité et les moyens pour prévenir les risques
1.2.2- Identifier les EPI (Equipements de Protection Individuels), les EPC (Equipements de Protection Collectifs) et les règles et préconisations d'usage
1.2.3- Participer à des actions de formation

▶Objectif 2 : Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance

2.1- Décrire une installation électrique en relation avec l'activité professionnelle, à partir de l'observation des différents composants qui la constituent

2.1.1- Décrire les modes de production de l'énergie électrique en s'appuyant sur des dispositifs expérimentaux
2.1.2- Différencier le courant continu du courant alternatif
2.1.3- Décrire les effets du courant électrique
2.1.4- Identifier les grandeurs caractéristiques d'un circuit électrique à partir de l'observation de ses composants
2.1.5- Repérer, dans une installation, les dispositifs de sécurité électriques relatifs à la protection des personnes et des biens

2.2- Présenter des grandeurs caractéristiques des circuits hydrauliques en relation avec l'activité professionnelle

2.2.1- Acquérir les notions de débit et de pression d'un fluide
2.2.2- Mesurer un débit et une pression
2.2.3- Montrer l'influence de la variation du diamètre des organes sur le débit et la pression d'un fluide

2.3- Utiliser les produits chimiques destinés à l'entretien dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement

2.3.1- Identifier les différents pictogrammes
2.3.2- Appliquer les règles de sécurité correspondantes

▶Objectif 3 : Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels, installations et bâtiments

3.1- Se repérer dans un atelier

3.1.1- Identifier les sources de danger ainsi que les moyens de prévention et d'intervention associés
3.1.2- S'approprier l'espace en repérant la place de chaque outil, outillage, participant à la maintenance en identifiant leur(s) rôle(s) et leur(s) préconisation(s) d'usage
3.1.3- S'informer sur la collecte et l'élimination raisonnée des déchets

3.2- Se former au travail des métaux et plus généralement aux opérations de maintenance simples

3.2.1- Réaliser des pièces simples en utilisant les outils de base de travail des métaux
3.2.2- Utiliser un poste à souder à l'arc et oxyacéthylénique
3.2.3- Réaliser des travaux de petite maçonnerie
3.2.4- Réaliser des petits travaux de plomberie et de changement de composants courants
3.2.5- Réaliser des dépannages électriques d'ordre domestique

3.3- Réaliser les opérations de maintenance conditionnelle en relation avec l'activité

3.3.1- Répondre à une consigne de maintenance en allant chercher des informations dans les documentations techniques correspondantes et en réalisant le travail demandé
3.3.2- Rendre compte à l'oral et/ou par écrit du travail réalisé et des difficultés rencontrées
3.3.3- Détecter un dysfonctionnement ou le risque de panne
3.3.4- Remiser le matériel en assurant sa pérennité
3.3.5- Participer à la collecte et à l'élimination raisonnée des déchets.

▶Objectif 4 : Réaliser les opérations de maintenance sur les équipements spécifiques aux chevaux (sellerie…)

4.1- Réaliser des coutures sur un équipement en cuir

4.2- Réaliser des dérivetages et rivetages sur les équipements

4.3- Entretenir les équipements des équidés (sulky, sellerie…)

▶Objectif 5 : Participer à l'entretien des abords

5.1- Utiliser les EPI mentionnés par les pictogrammes présents sur les matériels et dans la notice d'utilisation

5.2- Utiliser les machines d'entretien des abords conformément aux consignes de travail et de sécurité et rendre compte

5.3- Gérer les déchets verts

5.4- Remiser les matériels utilisés en appliquant les procédures préconisées dans les notices

▶Objectif 6 : Utiliser un tracteur et les outils associés dans le but de satisfaire aux activités en lien avec les chevaux en sécurité à partir de consignes

6.1- Effectuer les contrôles préalables à l'utilisation du tracteur et des outils associés

6.2- Identifier les différentes commandes et les différentes prescriptions d'utilisation tant du tracteur que des outils associés

6.3- Effectuer les réglages des outils conformément aux consignes

6.4- Mettre en œuvre le tracteur et les outils associés en situation professionnelle et rendre compte

6.5- Effectuer le remisage dans le respect des règles environnementales en particulier la gestion des déchets

MP3

Travail du cheval

Objectif général du module :

A partir des consignes données, mettre en œuvre des opérations nécessaires à la pratique d'une équitation professionnelle et d'effectuer les activités de maintien physique des équidés sous les directives du responsable de l'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances techniques et technologiques permettant aux apprenants d'intervenir auprès des chevaux conformément aux consignes qui lui sont données.
Le palefrenier soigneur est responsable de la mise en œuvre des activités et des chevaux qui lui sont confiés dans le cadre du programme de maintien physique défini.
Le salarié est aussi partie prenante dans le transport des chevaux, sous l'autorité de son supérieur hiérarchique et dans le respect de la réglementation en vigueur.
Le palefrenier soigneur organise son travail de manière autonome dans le respect strict des règles de sécurité, de la législation en vigueur et du bien-être animal et sous l'autorité du responsable chargé de l'encadrer de la structure.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Effectuer les différentes activités de travail des chevaux en s'organisant tout en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal
▶Objectif 2- Participer à la préparation des équidés en vue d'une vente, d'une manifestation, d'une épreuve… et à leur transport en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Effectuer les différentes activités de travail des chevaux en s'organisant tout en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

1.1- Réaliser le travail à pied d'un équidé

1.2- Utiliser le matériel lié au travail du cheval

1.3- Pratiquer l'équitation en préservant son intégrité physique et le bien-être animal

1.4- Participer à l'éducation élémentaire du jeune cheval

▶Objectif 2 : Participer à la préparation des équidés en vue d'une vente, d'une manifestation, d'une épreuve... et à leur transport en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

2.1- Préparer et accompagner le déplacement des chevaux selon les consignes données

2.2- Préparer les équidés pour une épreuve, une vente ou une manifestation

MP4

Techniques professionnelles

Objectif général du module :

A partir des consignes données, mettre en œuvre des opérations nécessaires à l'entretien et à la valorisation d'une cavalerie tout en préservant la santé du cavalier.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances scientifiques, techniques et technologiques permettant aux apprenants d'intervenir auprès des chevaux conformément aux consignes qui lui sont données.
Le palefrenier soigneur est responsable de l'entretien des chevaux qui lui sont confiés, sous l'autorité de son supérieur hiérarchique à qui il rend compte des travaux effectués.
Le palefrenier soigneur organise son travail de manière autonome dans le respect strict des règles de sécurité, de la législation en vigueur et du bien-être animal.

Objectifs du module

▶Objectif 1- : Acquérir des connaissances générales sur le cheval permettant de justifier les techniques mises en oeuvre
▶Objectif 2- : Effectuer les soins quotidiens aux chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal
▶Objectif 3- : Décrire les principales règles d'hygiène permettant de préserver la santé du soigneur dans le cadre de l'exercice de sa profession

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Acquérir des connaissances générales sur le cheval permettant de justifier les techniques mises en oeuvre

1.1- Identifier et classer les races de chevaux

1.2- Identifier les bases du bien-être animal, leurs conséquences sur l'entretien et l'utilisation des équidés

1.3- Décrire la morphologie du cheval, sa robe et ses marques distinctives et tares

1.4- Présenter les caractéristiques de la perception chez les équidés, leurs incidences sur le comportement et leurs conséquences sur l'utilisation du cheval

1.5- Présenter l'appareil locomoteur du cheval et ses principales pathologies

1.6- Décrire le pied de l'équidé et les conséquences de son fonctionnement

1.7- Présenter l'appareil digestif et les principaux troubles digestifs associés

1.8- Identifier les principaux aliments, les régimes, le rationnement

1.9- Acquérir les connaissances générales de reproduction

1.10- Présenter les appareils circulatoire et respiratoire

1.11- Apprécier l'état de santé des équidés et l'optimiser

1.12- Acquérir des connaissances générales sur la réglementation du dopage

1.13- Citer les différents modes de vente et d'achat des équidés, repérer les vices rédhibitoires

▶Objectif 2 : Effectuer les soins quotidiens aux chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

2.1- Manipuler et intervenir sur le cheval

2.2- Préparer et distribuer l'aliment aux chevaux

2.3- Apprécier l'état de santé des chevaux

2.4- Procéder aux interventions sanitaires

2.5- Mettre en œuvre les mesures d'hygiène

▶Objectif 3 : Décrire les principales règles d'hygiène permettant de préserver la santé du soigneur dans le cadre de l'exercice de sa profession

3.1- Identifier les règles d'hygiène de la vie quotidienne

3.2- Prévenir les conduites à risques

3.3- Prévenir les troubles musculo-squelettiques

MIP

Objectif général du module :

Découvrir et réaliser des activités à partir de situations locales spécifiques et diversifiées en vue de répondre plus largement aux attentes des apprenants, aux besoins locaux et contribuer au développement et/ou à la mise en valeur du territoire des établissements

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le MIP doit s'appuyer sur le référentiel professionnel et en particulier sur la fiche descriptive d'activités pour proposer aux apprenants des compléments de compétences dans le cadre d'enjeux locaux.

Le MIP relève du choix de l'équipe pédagogique s'appuyant sur des besoins ou une demande émanant de l'environnement professionnel de l'établissement ou dans le cadre d'une compétence particulière d'un enseignant, l'objectif de ce module étant de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le contexte local.

Les équipes pédagogiques, au sein de leur environnement socioprofessionnel, élaborent un projet de MIP selon les modalités de la note de service en vigueur .

Dans le cadre des métiers de la filière équine, on peut imaginer quelques thématiques pour ce module apportant des compétences supplémentaires aux élèves et susceptibles de contribuer à une meilleure insertion professionnelle.

A titre d'exemple, sans que la liste ne soit exhaustive, le MIP peut être l'occasion de développer des compétences dans les domaines de la manipulation mais aussi dans la présentation et la mise en valeur des chevaux lors de concours modèles et allures voire pour la vente (en prolongement de l'objectif 2.2 du MP3).

Dans une préoccupation professionalisante et afin de renforcer les compétences des apprenants à une approche relative à l'accueil de la clientèle, l'orientation vers les pôles d'activité de la structure ou la participation à des animations peuvent être des pistes intéressantes sans pour autant viser des actions d'animation pure voire d'enseignement qui dépassent alors le cadre de la formation dispensée.

Remarque : En aucun cas le MIP ne devra se centrer sur un module de débourrage ou de pré débourrage pas plus que sur de l'équitation pure.

Les choix sont de la responsabilité des équipes dans la mesure où les activités prennent en compte les règles de sécurité.

L'établissement proposera l'enseignement de son MIP en fonction de sa formation et après avoir obtenu l'habilitation de la DRAAF-SRFD.

Siglier

APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
CA	Conseil d'administration
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPTAV	Certificat d'aptitude au transport des animaux vivants
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CG	Capacité générale
CP	Capacité professionnelle
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EPC	Equipements de protection collectifs
EPI	Equipements de protection individuelle
EPS	Education physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Education socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activités
HG	Histoire géographie
LV	Langue vivante
MG	Module d'enseignement général
MIP	Module d'initiative professionnel
MP	Module d'enseignement professionnel
PSE 1	Premiers secours en équipe niveau 1
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SAU	Surface agricole utile
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situations professionnelles significatives
STP	Sciences et techniques professionnelles
SSTA	Secouriste sauveteur au travail option métiers agricoles
STE	Sciences et techniques des équipements
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIM	Technologies de l'informatique et du multimédia
TP	Travaux pratiques

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Mai 2016

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.